Notre Journal

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1926)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-624737

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Notre Journal

Chargé formellement par l'Assemblée générale de la réorganisation de nos moyens de publication le Comité central a décidé d'abandonner l'Annuaire et le Bulletin et de revenir à l'organe unique de publication «L'Art Suisse» dans sa forme primitive ou à peu près.

Notre journal paraîtra en 10 numéros par an, c'est-à-dire entre le 15 et le 20 de chaque mois (à l'exception des mois de juillet et août).

Le Journal sera expédié à tous les membres actifs et passifs.

Chaque numéro contiendra au moins une reproduction d'une œuvre d'art.

La partie officielle du journal comprendra: Communications du Comité central; communications des Sections; les Beaux-Arts en Suisse; expositions; concours, rapports de jurys.

La partie non officielle contiendra: Ventes publiques; nécrologues; candidats; mutations dans l'état des membres, entrées, sorties et changements d'adresses.

La réalisation de ce programme ne sera possible que si la rédaction peut compter *sur la collaboration régulière des Sections.* Chaque Section assurera la régularité de sa collaboration en engagant un ou deux de ses membres à référer brièvement, au moins une fois par mois, sur les faits intéressants qui se sont produits dans leurs sections ou dans leur rayon. *Ces rapporteurs des sections* sont priés de parcourir les journaux de leur région et de nous adresser des extraits qui pourraient intéresser nos membres.

Les Comités des Sections sont priés de procéder *sans retard à la nomination de ses représentants de presse* et de faire connaître leurs noms et adresses à la rédaction (R. W. Huber, Zeltweg 9, Zurich).

La partie officielle ne portera en *allemand et français que les communications du Comité central.* Les autres articles paraîtront dans la langue dans laquelle ils ont été écrits. La répartition juste des langues dépendra donc de l'assiduité de nos futures collaborateurs. Il est dans l'intérêt du Journal et de notre Société que les textes au point de vue de la langue se balancent à peu près.

Pour assurer l'existence et une extension eventuelle de notre journal il est indispensable d'y joindre des annonçes. Nous prions les représentants des Sections de nous aider à acquérir des annonces en nous indiquant les Maisons qui pourraient avoir intérêt à notre journal, soit marchands d'objets d'art, d'articles pour la peinture, antiquaires, marchands de meubles, etc. Les prix exacts pour les insertions seront communiqués plus tard aux Maisons en question.

La publication du premier numéro dépend de la contribution des sections que nous attendons au plus tôt; en attendant le bulletin paraîtra régulièrement.

Nous prions donc les sections d'assurer une publication régulière en collaborant constamment et énergiquement avec nous.

Conférence des Présidents de section 1927

La Conférence des Présidents aura lieu samedi le 29 janvier, à Olten. MM. les Présidents de section seront invités par lettre.

Estampe 1926

La remise de l'Estampe 1926 a subi malheureusement un retard très considérable.

Turnus 1927

Le Kunstverein vient de nous écrire qu'il prépare son Exposition-Turnus pour 1927. Nous lui avons remis nos propositions pour le jury.

Concours Calame 1927

Conditions du concours (extrait):

Sont admis à concourir les artistes suisses, quel que soit le lieu de leur domicile.

Sujet: Usine ou fabrique dans un paysage (avec ou sans figures). Les figures ne sont admises qu'à titre de détails.

Le plus grand côté du tableau mesurera 80 cm. au minimum, un mètre au maximum.

Chaque envoi sera accompagné d'une reproduction réduite au quart de la surface, exécutée au crayon ou à la plume, à l'aquarelle ou au lavis.

Les tableaux et reproductions devront être remis, sans frais, au Bureau de la Classe des Beaux-Arts, à l'Athénée, Genève, *avant le 30 novembre 1927.*

Les tableaux et reproductions porteront, au lieu d'une signature, une devise qui sera répétée sur un pli cacheté, lequel pli, adressé au Président de la Classe des Beaux-Arts, renfermera le nom et l'adresse de l'auteur, ainsi qu'une déclaration de nationalité.